

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1446**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Autorisation donnée à l'école de mode Esmod International de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur la propriété communautaire (volumes 2 et 3) située 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er et cadastrée sous les numéros 232, 267 et 268 de la section AP

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010**Décision n° B-2010-1446**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Autorisation donnée à l'école de mode Esmod International de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur la propriété communautaire (volumes 2 et 3) située 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er et cadastrée sous les numéros 232, 267 et 268 de la section AP**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un tènement immobilier situé 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er, l'ex-musée des télécommunications acquis en 2004, constitué de la parcelle cadastrée sous les numéros 232, 267 et 268 de la section AP et des volumes 2 et 3 de la propriété.

L'école de mode Esmod International, actuellement implantée rue de Sèze, dans le 6° arrondissement de Lyon, recherche des locaux mieux adaptés et plus vastes, lui permettant d'accueillir un nombre plus important d'étudiants. A ce titre, la Communauté urbaine pourrait lui céder l'ensemble des biens dont elle est propriétaire, situé 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction, et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé d'autoriser Esmod International, ou toute société se substituant, à déposer des demandes de permis de démolir pour le dernier étage du bâtiment principal et de permis de construire pour la restructuration du reste du bâtiment ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise l'école Esmod International, ou toute société ou personne se substituant, à déposer d'ores et déjà, sur la propriété communautaire située 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er, des demandes :

- a) - de permis de démolir pour le dernier étage du bâtiment principal,
- b) - de permis de construire pour la restructuration du reste du bâtiment.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis de démolir et de construire et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.